

La FORCE de L'ÂGE

LA REVUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE
DES DROITS DES RETRAITÉS-ES ET PRÉRETRAITÉS-ES

AVRIL 1991
VOL.V NO.1

ENTREVUE:

**Yvette Brunet,
une présidente
sur les barricades**

DOSSIER:

**À qui vont les
surplus des fonds
de pension**

La réforme Côté:

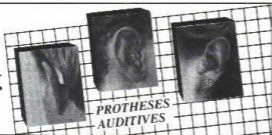
**Fin de la gratuité
dans les services sociaux?**



9 770833 871009

Dur d'oreille?
Moi?
Jamais!!!

Et pourtant...



PROTHESES
AUDITIVES

COUSINEAU, DOUCET ET PARENT, AUDIOPROTHESISTES

Anjou

Longueuil

St-Georges de Beauce

Rimouski

EDIPCE-CENTRE VU
7059, Jean Talon E.
Suite 21
Ville d'Anjou
(514) 353-2442

CLINIQUE MEDICALE
CHUMIN, CHAMBLAY
5180, Ch. Chamblay
Longueuil
(514) 442-3442

CENTRE PROFESSIONNEL
DE BEAUCE
2900, boul. Chénier
St-Georges-Beauce
(418) 228-2970

CENTRE MEDICAL ROULEAU
161, av. Rouleau
Suite 207
Rimouski
(418) 725-9100

Nous visitons aussi régulièrement tous les C.J.L.S.C. de la Gaspésie Tél: 1 (800) 363-1143

Matériel d'optique grossissant



- lampes-loupes
- enfileuse d'aiguilles
- jeux de cartes à gros chiffres
- jumelles
- aides visuelles

*pour vous aider à lire ou
mieux jouir de vos passe-temps.*

Catalogue de matériel optique grossissant 2 \$



Ultravision

5589, ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal, Qc. H3T 1Y8
(514) 344-3988

680, av. Victoria (les Atriums)
St-Lambert, Qc. J4P 1B6
(514) 672-4534

**CENTRE DE
RÉFÉRENCES
POUR AÎNÉS**

**CENTRE
VISAVIE
INC.**

LA LIBERTÉ DE CHOISIR

GRATUIT

1. Répertoire de plus de 275 résidences adaptées à vos besoins
2. Services offerts aux personnes autonomes ou en perte d'autonomie
3. Conseillers qualifiés en hébergement
4. Planification de vos visites
5. Soutien continu dans vos démarches

MONTRÉAL - RIVE-SUD LAVAL - RIVE-NORD
(514) 383-6826 (514) 686-2216

**RÉSERVEZ
VOTRE
ESPACE
PUBLICITAIRE
DÈS
MAINTENANT!**

En composant
le
526-3845

Prochaine parution
en
JUIN!

**RESPECTER
L'ENVIRONNEMENT**

**CEST PROTÉGER
NOS ALIMENTS**

Nous y croyons.



Un nouveau printemps

Le printemps est à nos portes. Le printemps tout court, c'est certain. Mais peut-être aussi un printemps constitutionnel. Espérons des lendemains qui chantent pour bientôt, si les québécois font majoritairement consensus sur un certain nombre d'objectifs fondamentaux pour l'avenir. À l'évidence, le vent tourne dans cette direction. Verrons-nous donc "de notre vivant", l'accomplissement de ce rêve porté par plusieurs porte-parole des générations passées? En tout cas, depuis la mort des accords du lac Meech et après les rapports Allaire et Bélanger-Campeau, le dossier s'accélère de façon incroyable.

Comme beaucoup de québécois et québécoises, je me sens à la fois emballée et un peu craintive face à l'avenir. Mais il ne s'agit pas de l'ambivalence à la Yvon Deschamps: "un Québec indépendant dans un Canada Uni". Je crois que cette ambivalence-là a fait son temps. Même si on va probablement encore menacer les retraités de perdre leur pension, ce chantage est de moins en moins crédible.

Je pense plutôt à la sorte de pays que nous allons nous donner, au type de société que nous allons construire. Si les deux partis, libéral et péquiste, divergent d'opinion sur le nationalisme, ils sont frères jumeaux sur les orientations politiques. Quand je vois la pauvreté grandissante, le sort des jeunes, des femmes et des familles monoparentales, le déclin des industries traditionnelles, je me demande qui, dans un Québec indépendant ou très autonome, prendra le leadership nécessaire pour nous donner un pays où la justice sociale, l'égalité des droits, le partage des richesses et l'essor économique de tous seraient au coeur du projet de société.

Vaut-il la peine de se donner un pays, si c'est encore un pays pour les autres et non pour la majorité des québécois et québécoises? Je me méfie, quand des gens "riches et célèbres" ou des associations comme "La Chambre de Commerce de Montréal" se rallient au projet nationaliste. Avoir un pays, c'est bien, mais pas n'importe lequel. À quand un virage vers des lendemains qui chantent pour tous et toutes?

Yvette Brunet

La FORCE de L'ÂGE

Avril 1991

Volume 5 numéro 1

La Force de l'Âge est une publication produite par l'Association Québécoise pour la Défense des droits des retraités-es et préretraités-es.

Éditrice

Mme Yvette Brunet
AQDR Provinciale
1850 rue Bercy, suite 113 A
Montréal, (Québec)
H2K 2V2
(514) 526-3845

Rédactrice en chef

Nicole Gauthier

Collaborateurs à la rédaction

Lise Boudanger, Nicole Chapdelaine, Roland Marquette, C. François Plamondon et Claude Marchand.

Photographie de la page couverture

J.N. Goudreau Photo

Conception graphique et montage

Bernard Liéf

Impression

Impries

Publicité et marketing

AQDR (514) 526-3845
Nicole Gauthier

Abonnement annuel

4 numéros: 12\$ (taxes en sus)

La reproduction totale ou partielle des articles de cette publication est permise et encouragée à condition d'en mentionner la source.

Le générique masculin est utilisé dans cette revue sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
1er trimestre 1991-Avril 1991

ISSN 0833-871X

Courrier 2^e classe
Autorisation 7756

Port de retour garanti

SOMMAIRE

BILLET:

Un nouveau printemps...

3

ENTREVUE:

Mme Yvette Brunet, présidente de l'AQDR
Prix 1990 de la Commission
des droits de la personne.

5



AQDR-EMENT VÔTRE:

Des projets en marche!

7

ÉCONOMIE:

Vers un revenu annuel garanti?

9

DOSSIER:

À qui sont les surplus accumulés dans les
fonds de pension?

10

POLITIQUE ET SOCIÉTÉ:

Des soins et des services...
Pour ceux qui peuvent se les payer!

12

DROIT EXPRESS:

Le téléphone juridique sera-t-il coupé?

13

SANTÉ:

L'ostéoporose: une histoire d'os!

14



TEMPS LIBRE-VOYAGE:

Première mondiale à l'insectarium de Montréal:
une collection d'ornithoptères

16

LA FORCE DES FEMMES:

Léa Roback ou des lumières dans la grande noirceur.

17

INFORMATIONS 3^{ÈME} ÂGE.

18

LECTURE.

19

MOT MYSTÈRE.

19

Avis à tous nos lecteurs

À cause de circonstances spéciales, le numéro précédent n'a pas été publié. Prenez également note qu'un nouveau calendrier des parutions ayant été établi, la prochaine revue sera publiée en juin.

L'AQDR lauréate du «Prix DROITS et LIBERTÉS» 1990

L'Association Québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) a reçu, en décembre 1990, le prix annuel de la Commission des Droits de la Personne. Ce prix souligne l'implication remarquable d'organismes ou de personnes, dans la promotion et la défense des droits et libertés. Nous avons rencontré Mme Yvette Brunet, présidente de l'AQDR, pour souligner l'événement. Présidente depuis 5 ans et membre de l'AQDR depuis plus de 10 ans, Mme Brunet est aussi une personnalité bien connue des milieux gouvernementaux et communautaires. Elle est fortement appréciée pour son franc parler et sa détermination à lutter pour l'avancement des droits des retraités et plus particulièrement des personnes.

F.A.: Que représente ce prix, pour votre association et pour vous-même?

Y.B.: Notre association a fêté son dixième anniversaire en 1990. L'AQDR est partie d'un petit noyau de retraités en 1979. Ils étaient trois retraités à l'origine. On les appelait d'ailleurs les "trois mousquetaires": Albert Adam, Jean Gaudreau et le pasteur Claude De Mestral. Bien des choses se sont passées pendant ces dix années pour faire aujourd'hui de l'AQDR une association forte de 40 sections locales à travers la province. Ce prix vient un peu couronner ces dix ans d'efforts soutenus pour faire de l'AQDR un véritable mouvement de défense des droits des retraités et préretraités, une association démocratique et crédible auprès des autres associations et du gouvernement. Cette reconnaissance officielle vient "légitimer" un sentiment de fierté déjà vivant chez nos membres.

Pour moi personnellement, je reçois ce prix avec beaucoup d'émotion. Tous les présidents et les présidentes qui se sont succédés, tous les membres passés et présents de l'exécutif se sont dévoués pour faire de l'AQDR ce qu'elle est aujourd'hui.

C'est un peu en leur nom que je reçois un "gros merci" pour le travail accompli bénévolement par tous et toutes. Le salaire des bénévoles, c'est ça: se faire dire qu'on est utile, qu'on

a fait du bon travail. C'est comme ça que je le prends.

F.A.: Vous avez été présente à l'Association, tout au long de ces années, à titre de membre de l'exécutif. Quels sont les moments les plus significatifs de cette histoire?

Y.B.: C'est difficile de choisir! Il y a eu tellement de luttes, de revendications gagnées et perdues. Les causes n'ont

jamais manqué, au fil des ans. Mais puisqu'il faut choisir, je dirais que la lutte de 1985 contre la désindexation des pensions a été une étape importante dans notre développement. Pendant trois mois, nous avons tenu le gouvernement au pied au mur jusqu'à ce qu'il cède. L'AQDR a été l'initiateur et le coordonnateur de cette lutte au plan provincial puis national. Jamais nos membres n'ont autant saisi l'importance de défendre leur droits qu'à ce moment-là. Au-delà de la victoire politique, c'est la prise de conscience de milliers de retraités qu'ils pouvaient être solidaire et faire reculer un gouvernement qui a été le vrai vainqueur. C'est une leçon qui ne s'effacera pas. Depuis 1985, on parle du pouvoir gris. C'est un grand pas.

F.A.: Et les moments difficiles?

Y.B.: Ceux-là, on les oublie... Sérieusement, je dirais qu'il n'y a pas de



Mme Yvette Brunet reçoit le prix des mains de M. Jacques Lachapelle, président de la Commission et de Mme Sophia Florakas-Petsalis, vice-présidente et membre du jury de sélection.

mauvais souvenirs dans le même sens qu'il y a en a de bons. Nous vivons, bien sûr, comme toute association bénévole et comme organisme de défense de droits, des hauts et des bas. Ce n'est pas là le plus difficile à vivre. L'impression que les choses avancent trop lentement, que la situation des retraités, plus particulièrement des femmes, devient de plus en plus dramatique, compte tenu du peu de ressources et de l'inexistence d'une véritable politique de vieillissement, l'absence de réelle volonté politique de changer la société pour le mieux, voilà des aspects plus décourageants et démotivants. Ce n'est pas facile ni simple de maintenir l'espoir, de garder la foi, envers et contre tout comme on disait autrefois. Les passages à vide sont les moments les plus difficiles. Mais il ne faut pas lâcher, continuer à se battre malgré tout.

Pour moi, c'est essentiel. On ne doit pas travailler "pour" mais "avec" le vrai monde. Je ne voudrais jamais oublier cette vérité-là. C'est ça, le défi de la démocratie.

F.A.: Vous êtes reconnue pour votre énergie débordante et votre détermination. Qu'est-ce qui vous nourrit ainsi?

Y.B.: Je ne suis pas différente des autres. Ma motivation, c'est d'abord la certitude de me battre pour quelque chose qui en vaut la peine. Il est bientôt fini le temps où les vieux ne disaient jamais rien parce que les autres parlaient en leur nom. Je fais partie d'un groupe d'experts nommés par le ministre Côté pour voir à la réforme de la santé et des services sociaux. Je suis pratiquement la seule retraitée du groupe. Tous les autres sont experts "sur" la retraite et les retraités. Demain, ces choses-là ne seront plus possibles parce que les retraités seront assez forts et solidaires pour refuser qu'on parle à leur place. Une autre motivation, c'est mon contact avec la base, comme on dit en langage syndical. Je



Le comité exécutif provincial de l'AQDR pose fièrement pour souligner l'événement.

connais des dizaines de retraités qui, grâce à l'AQDR, sont sortis de leur isolement et ont grandi avec le mouvement. Quand des personnes rennaissent à la vie, grâce à notre action, c'est notre plus belle récompense. En 1990, j'ai visité toutes nos régions. On me disait que ça prenait de l'énergie, c'est vrai. Mais on ne pense pas que c'est ça qui nourrit aussi! Pour moi, c'est essentiel. On ne doit pas travailler "pour" mais "avec" le vrai monde. Je ne voudrais jamais oublier cette vérité-là. C'est ça, le défi de la démocratie.

F.A.: En terminant, si je vous demandais le rêve que vous faites pour l'avenir proche, que diriez-vous?

Y.B.: Mon Dieu, quelle question! Vous savez, un organisme provincial a toujours une orientation d'éducation vis-à-vis la population. Le mot "éducation" veut dire: "aider à conduire vers quelque chose". Nous faisons notre possible pour faire que les préretraités et retraités se conduisent eux-mêmes vers une société qui les reconnaissent vraiment. Pour cela, il faut qu'ils et qu'elles soient convaincus qu'ils valent la peine qu'on les écoute, qu'ils se sont pas "finis". C'est encore le plus dur à faire. Mais je crois que nous y arrivons peu à peu. D'autre part, il y a une certaine urgence. Il est clair que les gouvernements menacent les acquis des géné-

rations passées: coupure des pensions de vieillesse, coupures dans les soins de santé, coupures dans le logement social, augmentation des impôts et des taxes. La classe moyenne et pauvre des retraités d'aujourd'hui est en danger. Qu'en sera-t-il de l'avenir, compte tenu du vieillissement démographique?

Si on a réussi à regrouper 25,000 personnes pour manifester pour la loi 178 afin de protéger la langue, pourrions-nous en regrouper 100,000 pour

Si on a réussi à regrouper 25,000 personnes pour manifester pour la loi 178 afin de protéger la langue, pourrions-nous en regrouper 100,000 pour une marche visant à protéger les acquis des 30 dernières années?

une marche visant à protéger les acquis des 30 dernières années? Je rêve à une marche sur Québec, une marche solidaire, composée de retraités, de jeunes, de femmes monoparentales, de démunis!

On me demande souvent comment je vois l'avancement des droits. J'ai pour mon dire qu'il y a trois façons de gagner nos combats: le harcèlement, le harcèlement, le harcèlement! C'est la grâce que je nous souhaite!

Des projets en marche!

L'isolement social est devenu un problème dont il est de plus en plus question de nos jours. Ce phénomène atteint des proportions incroyables. L'AQDR a donc décidé de s'y attaquer, par le biais d'un projet baptisé: **Le PROJET ISOLEMENT.**

Statistiquement parlant, bien que l'on compte des personnes affectées par ce problème un peu partout au Québec, Montréal demeure l'endroit où l'on trouve le plus de gens souffrant d'isolement social. Il faut dire que la métropole regroupe près de la moitié des personnes âgées du Québec vivant seules et avec un revenu situé sous le seuil de pauvreté. Montréal est donc devenue un véritable ghetto de gens âgés pauvres et isolés.

Récemment, le centre de communication en santé mentale (CECOM) de l'hôpital Rivière-des-Prairies a produit des documents vidéo sur l'isolement. L'AQDR, qui a obtenu une subvention du gouvernement provincial pour la mise sur pied d'un projet d'intervention, diffusera ces vidéos par le biais de ses sections locales.

En fait, les diverses sections locales

L'isolement social est un phénomène qui va en s'amplifiant.



Photo: D. Conway

de l'AQDR seront sensibilisées à l'isolement et des membres seront formés pour animer des rencontres de discussion dans leur région, suite au visionnement des vidéos.

On espère ainsi amener les gens à prendre conscience de leur situation ou de celle de leurs proches et à trou-

ver des solutions pour s'en sortir. Cette première étape terminée, l'AQDR espère pouvoir obtenir une seconde subvention qui lui permettrait de former des groupes de sensibilisation au phénomène de l'isolement, dans des régions où l'Association ne compte aucune section locale.

SOCIÉTÉ

COMCARE
DU QUÉBEC INC.

(514) 499-1326

Service de 24 heures
4619 St-Denis Montréal
Québec H2J 2L4



*Nous célébrons
20 ans de bons soins*

Afin de répondre aux besoins particuliers du patient, COMCARE met à votre disposition un personnel hautement qualifié:

- infirmières diplômées
- infirmières-auxiliaires diplômées
- aides-infirmières
- aides aux soins de la santé
- aides ménagères
- aides familiales

d'autres services:

- service de garde privée en établissement hospitalier
- assistance au personnel d'établissement hospitalier
- soins infirmiers dans les industries
- coordination efficace d'une équipe multidisciplinaire.

Que ce soit pour des soins infirmiers, de convalescence, des soins personnels, pour un malade chronique ou une personne âgée, notre personnel est à votre disposition 24 heures, 7 jours par semaine

13,6 millions de dollars pour éliminer la violence

Le 20 février dernier, devant quelques représentants d'organismes divers oeuvrant auprès des aînés, la ministre d'État au 3^e âge, Mme Monique Vézina, indiquait que près de 13,6 millions de dollars seraient consacrés à contrer la violence envers les aînés.

Cette subvention, expliquait-elle, sera dépensée sur une période de quatre ans et sera distribuée à travers le pays. Elle représente 10% des fonds nouveaux que le ministre de la Santé nationale et Bien-être social Canada a octroyés pour faire face à tous les aspects de la violence familiale. Six ministères fédéraux sont impliqués dans cette initiative et travailleront en étroite collaboration à la réalisation de projets spéciaux. Ces projets, indiquait la ministre, serviront surtout à éduquer le public et à le sensibiliser au problème de la violence dans notre société.

Des projets de sensibilisation et d'éducation.

Parmi les projets du gouvernement, il y a la mise au point et la diffusion d'un répertoire national des politiques, programmes et services canadiens axés sur la prévention

des mauvais traitements à l'égard des aînés.

On préparera également des documents spéciaux pour les travailleurs communautaires concernant des lignes directrices interdisciplinaires à adopter sur la façon de déceler et de traiter les cas de mauvais traitement.

Un vidéo sur l'exploitation financière des aînés sera produit, de même que de la documentation éducative connexe. Enfin, un film traitant de la violence, produit par la Sûreté du Québec, sera adapté en anglais. En plus de ces projets, Mme Vézina mentionnait que des fonds seront mis à la disposition des groupes communautaires, des agences de service et des chercheurs.

Par ailleurs, la ministre a rappelé des données tirées d'une étude réalisée en 1989 pour le compte du ministère Santé nationale et Bien-être Canada. Selon cette

étude, 47% de toutes les personnes âgées vivant en résidence privée subissaient des mauvais traitements. Un chiffre que l'on estime très conservateur et qui n'indique pas toute l'ampleur du problème. Les réactions des personnes présentes à la conférence de la ministre Vézina, ont été plutôt mitigées. Du côté de l'AQDR, cette venue de nouveaux fonds a été appréciée mais sans plus. Ces fonds octroyés représentant peu d'argent au bout du compte. L'AQDR a cependant souligné le fait que le fédéral s'ingérerait encore une fois dans un domaine relevant de la compétence du gouvernement provincial, alors que l'État s'ingère à couper de plus en plus les vivres aux provinces.

Enfin, pour l'AQDR, cette subvention visait surtout à redorer le blason des conservateurs avant l'annonce du budget Wilson et à amortir les effets de la récession.

AQDR-section St-Michel:

Projet Contact-Aînés

Dans le quartier St-Michel, dans le nord de Montréal, les aînés représentent environ 13% de l'ensemble de la population. Parmi ces personnes, beaucoup éprouvent de la difficulté à compléter des formulaires gouvernementaux ou autres qui, dans certains cas, s'avèrent très importants. Comme aucun organisme ne répondait à ce besoin spécifique, la section St-Michel de l'AQDR, a donc résolu, il y a deux ans, de s'attaquer à ce problème. Ainsi, récemment, elle obtenait du gouvernement fédéral, une subvention de 62 000\$ pour la mise sur pied de son projet Contact-Aînés.

Dans le cadre de ce projet de 18 mois, des bénévoles seront formés pour aider les personnes en difficulté avec leur paperasserie administrative. Ceux-ci répondront aux questions particulières des personnes, soit par téléphone, soit en se rendant à leur domicile. On entend par paperasserie

administrative: rapports d'impôt, formulaire de la Régie des rentes, de demande de pension et autres. Mentionnons que ce service sera dispensé gratuitement et que l'équipe de bénévoles se composera d'environ douze personnes. Celles-ci devraient pouvoir offrir leur service à partir du début de l'été.

En attendant, il demeure possible d'obtenir quelques informations en composant le 728-0248 ou en se rendant aux bureaux de la section St-Michel sis au 7933 Boul. St-Michel, bureau 200 (no de téléphone: 722-8767).

Par ailleurs, toujours dans le cadre du projet Contact-Aînés, la section St-Michel espère mettre en branle un service de support téléphonique. Ce service permettrait à des personnes de se confier à une oreille amie, quand elles n'ont personne à qui parler.

Les Conservateurs et les programmes sociaux

Vers un revenu annuel garanti?

L'idée d'instaurer une politique de revenu annuel garanti circule depuis plusieurs années, dans les différents partis politiques fédéraux. La commission McDonald, dans son rapport de 1985, avait fortement recommandé l'instauration d'une telle politique. Cette commission avait été au point de départ du libre-échange Canada-USA.

Le revenu annuel garanti permettrait de regrouper, en un seul programme de base, tous les programmes actuels de pension et de suppléant, de bien-être social et d'assurance-chômage qui existent présentement et qui sont administrés par des organismes différents au fédéral ou par les provinces.

Certains diront que cette politique de revenu annuel garanti, malgré son coût d'implantation, permettrait de réelles économies administratives, en centralisant tous les programmes actuels de soutien financiers sous un même programme général.

Des économies... pour qui?

Si les économies "administratives" restent à prouver, il est certain que les avantages politiques d'une telle réforme vont dans le sens des orientations politiques du parti conservateur: réduction au minimum des programmes sociaux, instauration d'un filet de sécurité pour les plus démunis et contrôle administratif des normes d'application des programmes, sur la base des revenus des individus.

Le gouvernement actuel a déjà commencé dans cette voie en obligeant les plus hauts revenus (50,000\$) à rembourser jusqu'à 15% des pensions de vieillesse. Il diminue aussi de façon progressive les paiements de transfert pour les programmes de santé et des services sociaux. Cela veut dire, à plus ou moins long terme, que seul les plus pauvres pourront profiter d'un revenu "minimum" garanti et que les autres devront débours pour recevoir des services équivalents.



Il faut rappeler que ce revenu garanti, pour les retraités actuels, sans revenus personnels, est de 9,312\$/an pour une personne seule et de 15,096\$ pour un couple de retraités. Ces montants an-

nuels gravitent autour des seuils de pauvreté tels que définis par Statistique Canada.

Rien ne permet de croire qu'une politique de revenu annuel garanti serait plus généreuse que la politique actuelle, instaurée alors que les déficits fédéraux étaient beaucoup moins importants.

Depuis la tentative de désindexation des pensions en 1985, le parti conservateur n'a pas changé ses orientations. Ses tactiques se sont raffinées, mais les buts à atteindre sont les mêmes: déposséder la classe moyenne petit à petit des acquis des 20 dernières années, serrer la vis aux plus pauvres, tout en préservant le plus possible la classe possédante de ses privilèges.

—CAOM—

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION AU MILIEU DE VIE

**Évaluation, conception
fabrication et réparation**
prothèses / orthèses orthopédiques
podo-orthèses...

**Vente et location
d'aides technologiques**
fauteuils roulants
équipement de maintien à domicile
Neuro-stimulateurs (T.E.N.S.)...

Services de consultation

Laboratoire conventionné par
R.A.M.O., R.A.A.O., C.S.S.T., O.P.H.Q.

Centre d'appareillage orthopédique métropolitain inc.

5280, rue De Salaberry, bureau 201, Montréal, (Québec), H4J 1J4, (514) 335-9935

LE PARTAGE ÉQUITABLE
DES EXCÉDENTS
D'ACTIF

Québec 22

Une commission parlementaire a reçu en mars différents mémoires portant sur les orientations du gouvernement touchant le partage des excédents d'actifs des régimes retraite. On se rapellera les cas scandaleux de Dominion Stores et de Singer, qui ont tenté de s'approprier les surplus des régimes, au détriment des retraités et des employés actifs. Le gouvernement avait alors déposé un moratoire pour

DOSSIER

Fonds de
À qui vont l

"geler" les surplus des fonds, jusqu'à ce qu'un nouveau projet de loi soit adopté. Le document déposé par le Ministre Bourbeau est la première étape vers l'adoption de nouvelles règles du jeu.

D'où viennent les surplus?

Un fonds de pension doit prévoir disposer du capital nécessaire pour rencontrer ses obligations futures, c'est-à-dire amasser l'argent nécessaire pour payer les pensions des retraités actuels et futurs. Ce capital se constitue à partir des contributions prises sur le salaire des employés et/ou des contributions de l'employeur, selon le type de régime. Ces contributions sont administrées par un fiduciaire qui obtient un rendement sur le capital

placé. Ce rendement augmente la valeur du fonds.

Pour fixer le montant des contributions à payer par les salariés et l'entreprise, on établit des hypothèses dites "actuarielles" sur les rentes payables d'année en année et sur le taux de rendement du fonds.

En général, ces hypothèses sont conservatrices: on estime à la hausse les obligations de sorties de fonds et on estime un rendement sur le capital plutôt conservateur.

En réalité, cette pratique fait que des fonds accumulent plus de capital que les sommes nécessaires pour payer les rentes de retraite. "Au Québec seulement, les surplus des fonds de pension représentent actuellement près de 900 millions de dollars".

Les principes en cause

Le fond du problème actuel concerne le droit de propriété des surplus et les congés de contribution. Pour les employeurs, les surplus lui appartiennent parce qu'il assume le risque de combler un déficit, si cela arrive. Pour les employés, le surplus appartient aux participants, puisqu'il s'agit en réalité d'un salaire différé.

Le gouvernement veut ménager une position entre les deux: partager les surplus, au pro-rata des contributions de chacun.

La proposition Bourbeau va en deça des jugements des cours d'Appel de l'Alberta et de l'Ontario, qui se sont prononcés en faveur uniquement des employés. Le gouvernement Ontario s'apprête ainsi à légiférer dans le même sens.

LES POSITIONS QU

	Patrons	Go
Partage des surplus	Devraient appartenir totalement à l'employeur	Partage, contribu
Principe	Les surplus sont la responsabilité de l'employeur, comme les déficits	Les surp
Modalités de versements Pour l'employeur	En argent	En arg
Pour l'employé	Aucun versement	Rentes
Congé de contribution	Maintien du droit actuel	Maintien au cong
Droit de gérance (surplus)	À l'employeur	À l'emp

La pension des surplus?

Des contributions non remboursées

L'importance des surplus accumulés vient aussi des anciennes règles qui déterminaient qu'un travailleur ne pourrait être garanti d'une rente avant 45 ans d'âge et dix ans de services cotisés au même fonds. Comme le souligne le document gouvernemental: "la plupart des travailleurs qui ont quitté le régime n'ont touché que le remboursement de leurs cotisations salariales avec des intérêts bien inférieurs au taux de rendement de la caisse de retraite. Cette différence de rendement au profit de la caisse et la part que l'employeur perdait (les cotisations de l'employeur) ont contribué à l'émergence d'excédents d'actif (de surplus) depuis la fin des années 70**.

Si on considère qu'un travailleur, en moyenne, changeait 5 fois d'emploi, on imagine sans peine les gains que pouvaient accumuler les caisses de retraite sur le dos des employés.

Un congé de contribution aux frais des employés...

Les surplus actuels seraient encore plus élevés si les employeurs n'avaient pas profité d'un règlement leur permettant de se donner des congés de cotisation. En effet, depuis 1965, la loi permettait à l'employeur d'utiliser les surplus pour couvrir sa part de contribution annuelle dans le régime. "Ce droit est perçu par certains employeurs comme une disposition qui compense leur responsabilité à l'égard des déficits". Par extension, les employeurs



Nous n'avons pas notre part du gâteau

se sont comportés comme si les surplus leur appartenaient de plein droit, même si la loi de 1965 n'avait pas statué sur un tel droit. Cela paraît d'autant plus scandaleux quand on considère que la plupart de ces fonds offrent à leurs bénéficiaires des rentes mensuelles ridicules, non indexées au coût de la vie. Les retraités de Singer et Dominion Stores, par exemple, ont accusé les entreprises de vol et le gouvernement de quasi-complicité lorsque ces compagnies ont tenté de s'approprier les surplus de leurs fonds de pension respectifs.

Le moratoire

Devant les dénonciations de plus en plus vigoureuses des retraités, des employés et de leurs syndicats, le gouvernement a imposé, en 1988, un gel des surplus accumulés dans les fonds de pension. Le document du ministre Bourbeau intitulé "Le partage équitable des excédents d'actif" propose une série de mesures pour corriger les lacunes de l'ancienne loi sur les régimes supplémentaires de rentes et pour accorder à la Régie des rentes du Québec certains pouvoirs pour mieux contrôler l'administration et le partage des surplus accumulés dans les fonds de pension.

* Mémoire de l'AQDR sur la réforme Bourbeau, page 4
 ** idem ref, page 11
 † idem, page 9

QUI S'AFFRONTENT

Gouvernement

AQDR

Le, au pro-rata des contributions de l'un et l'autre

Devraient revenir en totalité aux participants (employés et retraités)

Les surplus sont "hors régime"

"Une pension constitue du salaire différé, incluant les surplus

Le congé est mais imposable

Conservés uniquement à la bonification des rentes ou à des indemnités de pré-retraite

Les rentes différées

Rentes différées

Le droit actuel (régime patronal)

Congé de contribution applicable aux employés

Le régime employeur

Aux employés et rentiers des régimes

La Coalition des Aînés et la réforme Côté

Des soins et des services... pour ceux qui peuvent se les payer!

Mme Yvette Brunet, présidente de l'AQDR et porte-parole de la Coalition des Aînés¹, a déposé un mémoire sur la Réforme Côté, en décembre 1990. La Coalition, accepte les orientations de décentralisation et de régionalisation du système actuel. Elle déplore cependant la vision étroite du ministère, qui se préoccupe surtout des soins et services hospitaliers, plutôt que de santé globale et de prévention. La Coalition dénonce aussi vivement l'évidente tendance du gouvernement libéral à réduire l'universalité et la gratuité des soins et services. Ces deux principes fondamentaux sont les fondements du système québécois et font l'envie de certains pays, dont les États-Unis

Le projet de loi actuel fait surtout état de la dimension médicale et hospitalière du système de santé. Selon la Coalition, seule une approche préventive globale permettrait de résoudre à long terme les problèmes actuels, dont l'engorgement des urgences, le manque d'hébergement pour malades chroniques et les listes d'attente pour les foyers publics et conventionnés. La Coalition a surtout insisté sur le peu d'orientations concrètes en ce qui concerne "la place des services de maintien à domicile, des centres de jour, des centres communautaires, des aidants naturels, et des organismes communautaires dans le système proposé". Pourtant, depuis plusieurs an-

nées, les personnes impliquées dans ces réseaux ont démontré la nécessité pour ceux-ci d'être mieux organisés, davantage financés, plus accessibles, entièrement gratuits et plus étendus. Rien n'indique une telle volonté dans le projet de loi actuel.

Par ailleurs, la Coalition a mis en évidence la tendance ferme du gouvernement à réduire la gratuité et l'universalité des soins de santé. Plusieurs secteurs des services sont ainsi touchés et font l'objet de vives protestations de la Coalition:

1- L'aide matérielle et l'assistance à la personne

Les revenus et les avoirs de la per-

sonne seront pris en compte dans l'évaluation du besoin d'assistance.

2- Le ticket orienteur

Une amende à verser pour le bénéficiaire, s'il se trompe d'institution pour les soins dont il a besoin.

3- La contribution des hébergés

Par règlement, le gouvernement pourra augmenter le coût d'hébergement et la participation des usagers, dans les centres publics ou privés conventionnés.

4- La régie de l'assurance-maladie et les services... désassurés

La régie pourra déterminer le montant et la méthode de fixation des contributions exigibles d'un bénéficiaire, selon ses revenus personnels.

5- Les services annexes

Les établissements pourront organiser des activités accessoires. Mais ces activités devront s'auto-financer, sur la base de la contribution des utilisateurs.

Toutes ces mesures vont dans le sens contraire du financement collectif des soins et services de santé. La Coalition des Aînés³ du Québec rejette totalement le principe du paiement par l'utilisateur, car c'est imposer le malade, comme s'il était responsable de sa situation. À moyen terme, cela mènera à l'appauvrissement systématique de la classe moyenne et au harcèlement bureaucratique des plus démunis⁴.

¹ La Coalition regroupe plus de 15 associations d'Aînés du Québec, dont les plus importantes tels l'AQDR, la FADOQ, Le Forum, etc.

² Texte de la Coalition, page 2

³ On peut se procurer le mémoire à l'adresse de l'AQDR, 1850 Bercy suite 113, Montréal, Québec, H2K 3V2 (2.00\$)

⁴ Comme c'est déjà le cas envers les assistés sociaux



ADAPTECH

SERVICES CONSEILS
D'AMÉNAGEMENT ET
D'ADAPTATION DE DOMICILE

ÉVALUATION, CONCEPTION,
PLANS, DEVIS, ETC...

RECONNU PAR: R.A.A.O., O.P.H.Q., C.S.S.T.

31, ST-BARTHÉLEMY SUD, JOLIETTE, QC J6E 5N6 (514) 759-8702



Le téléphone juridique sera-t-il coupé?

Depuis avril 1987, la population montréalaise bénéficie d'un service téléphonique gratuit d'information juridique. Il s'agit d'une initiative du ministère de la justice du Québec et de SOQUJ, réalisée en collaboration avec les Barreaux de Québec et Montréal, la Chambre des notaires du Québec, la Commission des services juridiques, Emploi et Immigration Canada et Justice Canada.

Récemment, le service a été remis en question par ce que, entre autres, certains collaborateurs projetaient de s'en retirer. Il semblait toutefois que les pressions exercées par divers organismes, dont la section Jonquière de l'AQDR, aient amené les responsables du service à réviser leur position. Au moment d'écrire ces lignes, il était toujours en vigueur.

Il faut dire que le téléphone juridique répond à un besoin réel des citoyens. D'ailleurs, estime la directrice du service, Mme Manon Vaillant, même sans promotion, il a été amplement utilisé l'an dernier. Signalements qu'entre avril 1988 et mars 1989, près de 53 000 appels ont été traités par les téléphonistes du service.

Mais attention, il ne s'agit pas d'un service d'aide juridique. En fait, l'information est présentée sous forme de messages enregistrés portant sur une centaine de sujets. La personne qui appelle doit préciser le sujet de son appel et la téléphoniste lui fera entendre un message pertinent ou la dirigera vers les services appropriés, gouvernementaux ou autres.

Mentionnons que le service est offert en français et en anglais (Legal Phone). Il est disponible de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi, en composant le 845-0888.

La TPS et votre logement!

Comment la TPS influe-t-elle sur les prix du logement?

Les nouvelles maisons sont entièrement taxables. Comme la TPS remplace l'ancienne TVF, les prix ont augmenté d'environ 1 pour cent à l'achat d'une maison d'environ 150 000\$ après que les remises ont été calculées.

La TPS s'applique-t-elle aux paiements hypothécaires résidentiels?

Non.

Faut-il que je paye la TPS sur le loyer de mon appartement?


Non. Sous le régime de la TPS, tous les locaux résidentiels à long terme sont exonérés. Cependant, comme les propriétaires doivent payer la TPS sur leurs achats à des fins professionnelles, certains d'entre eux peuvent augmenter les loyers afin d'absorber ces augmentations de frais généraux.

Dois-je payer la TPS sur les leçons de musique de mon petit-fils?

À titre de service éducatif, les leçons de musique sont exonérées de la TPS.


Si vous avez des questions sur la façon dont la TPS est censée influencer sur les prix, appelez le Bureau d'information des consommateurs sur la TPS, sans frais, du lundi au vendredi, de 9 heures à 21 heures, au 1-800-668-0999.

Saviez-vous que certains propriétaires sans scrupule intimident leurs locataires aînés? Vous pouvez stopper ce genre d'abus!

Nous sommes à la recherche de personnes de 50 ans et plus qui désirent offrir leurs services un après-midi par semaine. Il s'agit de répondre, par téléphone ou en personne, aux questions ayant rapport au logement. Une formation très accessible sera offerte à chaque nouvelle recrue. Si la perspective d'aider d'autres aînés vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter au  769-4567



Le service de soutien et d'accompagnement-logement des aînés de Verdun

532 De l'Église, Verdun, H4G 2M4  769-4567

Contribution financière Programme d'autonomie des aîné(e)s Santé nationale et Bien-être social Canada

L'ostéoporose: une histoire d'os!

Mieux vaut prévenir que guérir, selon l'adage. En ce qui concerne l'ostéoporose, on s'est peu préoccupé de prévention et des traitements appropriés. Longtemps on a considéré cette maladie comme une conséquence naturelle et normale du vieillissement.

Actuellement, pour contrer l'ostéoporose, la médecine recommande de s'assurer un bon apport de calcium et de faire de l'exercice régulièrement. Pour les femmes ménopausées, la tendance consiste également à prescrire des oestrogènes.

Cependant, les femmes s'interrogent de plus en plus sur les effets secondaires reliés à l'hormonothérapie et sur l'ostéoporose plus particulièrement.

En novembre dernier, une campagne d'information et de prévention de l'ostéoporose a donc été lancée par la section Québec de la Société de l'ostéoporose du Canada. Ceci, de concert avec l'hôpital Saint-Luc et le Royal Victoria.

Mentionnons qu'à l'hôpital Saint-Luc, on s'intéresse au métabolisme des os depuis une dizaine d'années. D'ailleurs, on s'y est doté d'un appareil mesurant la densité des os, un ostéodensitomètre. Cet appareil permet de dire si une patiente a les os fragiles. Ainsi, on peut vérifier s'il est approprié de prescrire ou non des hormones.

Actuellement, 15% des femmes ménopausées ont recours à l'hormonothérapie. Or, après l'âge de 35 ans, hommes et femmes perdent déjà un certain pourcentage de capital osseux.

Avec le temps, si ce capital osseux atteint une certaine limite, c'est l'ostéoporose qui survient et tous les

problèmes que peut entraîner une plus grande fragilité des os: fractures des vertèbres, des poignets, de la hanche, quand ce n'est pas une déformation de la colonne vertébrale.

On estime qu'une femme sur quatre, après la ménopause et qu'un homme sur six, après 60 ans, souffrent de cette douloureuse maladie déformante. De plus, elle serait la principale cause de fracture chez les Canadiens de plus de

cinquante ans. Bien sûr, des os ça se répare.

Mais, à un âge avancé, il faut compter plus de temps avant que les os ne se ressoudent. Parfois même, c'est l'autonomie d'une personne qui se trouve menacée.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté et d'éviter de multiples problèmes, rappelons-nous que **des os...ça se protège!**

Vos BESOINS en CALCIUM

Un bon apport de calcium est essentiel pour les os et pour contrer l'ostéoporose. Déterminez vos besoins quotidiens en calcium à partir du tableau suivant.

GROUPES D'ÂGE	APPORT QUOTIDIEN RECOMMANDÉ EN CALCIUM
19-49	800 mg Hommes
	700 mg Femmes
50 +	800 mg Hommes
	800 mg Femmes

Les SOURCES de CALCIUM

Augmentez votre apport en calcium en ajoutant à votre régime alimentaire une variété d'aliments qui en contiennent beaucoup.

Plus de 300 mg de calcium

ALIMENTS	PORTION	
	Métrique	Impérial
Babeurre	250 mL	1 tasse
Fromages fermes, tels: Brick, Cheddar, Colby, Edam, Gouda et Suisse	45 g	1,5oz
Lait entier, 2%, 1% et écrémé	250 mL	1 tasse
Lait en poudre	90 mL	6 r. à table
Macaroni maison au fromage	250 mL	1 tasse
Mozzarella fait de lait partiellement écrémé	45 g	1,5 oz
Sardines, avec arêtes	7 moyennes	

La pollution a bien meilleur goût?

La protection de l'environnement est un sujet des plus à la mode. Les diététistes ont décidé eux aussi de s'intégrer au mouvement général en faisant de l'environnement le grand thème du mois de la nutrition, en mars dernier.

Pour les diététistes, respecter l'environnement c'est s'assurer de la qualité de nos aliments et, par le fait même, de notre santé. La pollution, on la retrouve même dans nos assiettes, disent-ils. Bien sûr, on ne proclame pas que l'on ingère du poison en quantité industrielle à chaque fois que l'on mange. Cependant, les diététistes considèrent qu'il est temps d'y voir, tout en demeurant réaliste.

Pour ce faire, quelques 1700 spécialistes diététistes ont assisté à des sessions spéciales de formation. De plus, une recherche à ce sujet a été réalisée et on diffusera des informations au grand public.

Manger demeure un acte naturel, mais on oublie que les aliments peuvent constituer de véritables bombes à retardement. Parfois, ils peuvent gravement miner notre santé et même tuer aussi sûrement qu'un poison. On n'a qu'à penser aux pesticides utilisés parfois à outrance pour éliminer la vermine des vergers. Pour cette raison, il est désormais conseillé de bien laver et épucher les aliments afin de parer à tout risque de contamination.

Même l'eau qu'on dit potable n'est pas exempte de pollution. Ainsi, pour éviter que du plomb provenant des tuyaux ne se retrouve dans nos marmites, il est préférable de laisser couler l'eau du robinet jusqu'à ce qu'elle devienne très froide. Si vous redoutez l'eau de vos tuyaux comme la peste, appre-

nez qu'en mai dernier, la revue *Consommateur canadien* invitait les gens à boire l'eau embouteillée avec plus de réserve.

D'après une récente étude, certaines marques d'eau en bouteille ne répondent pas aux normes de santé canadiennes et contiennent un taux élevé de baryum. Or cet élément affecte le cœur et les vaisseaux sanguins s'il est ingéré en trop grande quantité.

En février dernier, même la revue *Sélection du Reader's Digest* consacrait un article fort explicite à propos des dangers encourus par des consommateurs plus gourmands que prudents. Certains consomment des viandes insuffisamment cuites ou lais-

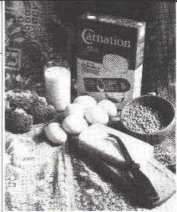


Photo: D. Corne

La pollution touche les aliments de diverses façons. L'emploi de produits chimiques et les pesticides employés pour éliminer les insectes indésirables n'en sont qu'un exemple.

sées trop longtemps à la température ambiante. Si on prend toutes les précautions nécessaires, il y a peu de risque de se retrouver à l'hôpital après un bon repas. Sauf peut-être, si le repas devient un festin gargantuesque. La modération a bien meilleur goût, même en ce qui concerne la nourriture.

Solution du Mot Mystère:

FIÈVRE



ACTI-VIE



Vous êtes une personne active mais éprouvez des problèmes avec certaines activités de la vie quotidienne? Nous avons des centaines de solutions pour vous:

Aides pour la mobilité

- marchettes Able Walker

Aides pour la maison

- ciseaux
- couteaux ergonomiques
- napperons anti-dérapants
- tasses deux anses

Aides à l'habillage

- enfile-bas

Accessoires

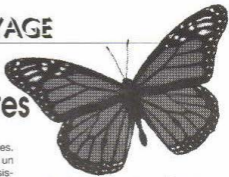
- de salle de bain

- barres d'appui
 - éponge à dos manche long
- ### Aides pour la lecture et les amusements
- stylos pour arthritiques
 - appui-livre

Communiquiez avec nous pour plus d'informations, démonstration auprès des groupes communautaires, volontaires ou institutions.



6900 boul. Décarie, Montréal (Québec) H3X 2T8
Tél: (514) 344-4428 - 731-8383 Fax: (514) 252-9575



Première mondiale à l'insectarium de Montréal:

une collection d'ornithoptères

Pour son premier anniversaire, l'insectarium de Montréal a reçu de M. Gilles Deslille, un entomologiste québécois, un cadeau d'une beauté et d'une valeur inestimable: une collection d'Ornithoptères, des papillons à ailes d'oiseaux. Cette collection qui sera présentée jusqu'au 7 septembre, constitue une première mondiale. Jamais une exposition consacrée entièrement aux Ornithoptères et d'une telle envergure, n'a été présentée auparavant ailleurs dans le monde.

Une découverte qui remonte au 18e siècle

L'histoire nous apprend que les premiers explorateurs confondaient souvent les Ornithoptères en vol, avec des oiseaux. D'où leur nom formé des mots grecs *ornis* (oiseau) et *pteron* (aile). Découvert au 18e siècle, le groupe des Ornithoptères, appartient à la famille des papilionidés et à l'ordre des lépidoptères. Il comprend 4 genres, 32 espèces et près de 150 sous-espèces. Les noms donnés aux diverses espèces d'Ornithoptères s'inspirent des héros de la mythologie, de souverains célèbres, de grands explorateurs, d'entomologistes ou encore de leur forme ou de leur lieu d'origine.

L'une de ces espèces, le **reine Alexandra**, nommé ainsi en l'honneur de cette reine d'Angleterre et épouse du roi Edouard VII, est le **plus grand papillon de jour du monde**.

Des papillons aux couleurs extraordinaires

Les Ornithoptères se retrouvent dans les forêts tropicales humides de la région indo-australienne qui s'étend du sud de l'Inde et de la Chine, jusqu'au nord de l'Australie. Dans certains secteurs, leur habitat se limite cependant à une région précise, parfois même à une seule île. Ces papillons sont d'une éblouissante beauté, de part leurs couleurs, la variété des motifs de leurs

ailes et de l'originalité de leurs formes. Certains produisent même parfois un véritable effet kaléidoscopique saisissant.

Une visite passionnante pour tous

Outre cette impressionnante collection spéciale, l'insectarium comporte une exposition permanente divisée en six thèmes, alors que l'aménagement est réparti en trois zones distinctes: la volière de papillons à circulation libre, le mini-centre d'interprétation et le parc d'amusement pour enfants.

La visite s'effectue d'une façon originale et intéressante. Jeux et présentations audio-visuelles permettent de rejoindre tous les publics, même les tout-petits qui ne savent pas encore lire. Par ailleurs, le jardin entourant l'insectarium facilite l'observation d'in-

sectes évoluant dans leur milieu naturel. C'est donc également une profusion de merveilleuses plantes qui s'offrent aux regards.

Jusqu'à présent, environ 400 000 visiteurs ont pu examiner les quelques 350 000 insectes que comporte la collection de l'insectarium, collection résultant de dons faits par plusieurs entomologistes.

L'insectarium est ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00. Droits d'entrée: 4\$ pour les adultes, 2,50\$ pour les enfants de 5 à 17 ans, les personnes de 65 ans et plus et les personnes handicapées. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 5 ans. *Renseignements: 872-8753.*



Comment la TPS changera t-elle mes projets de vacances annuelles?

Si vous avez prévu de faire le voyage de vos rêves en 1991 et que vous avez déjà choisi une destination exotique, vous êtes chanceux. La nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) ne vous touche pas. Les voyageurs ne payent la TPS que sur les voyages à partir du Canada et dont la destination peut être soit le Canada, les États-Unis ou les îles de St-Pierre et Miquelon. Pour les vacanciers à la recherche d'un pays chaud, un voyage au Mexique ne serait pas taxé.

Le transport par train et autocar est assujéti à la TPS, à moins que vous ne partiez pour plus de 24 heures. Donc, si vous prenez le train pour aller à New York vous ne payerez pas de taxe.

Les voyages organisés au Canada sont taxables. Par contre, si le voyage organisé comprend des services non assujétis à la TPS, la taxe ne sera chargée que sur la portion du voyage qui est taxable. Par exemple, si le voyage organisé comprend le transport aérien aux États-Unis en plus de l'hébergement et des repas, la TPS ne sera appliquée que sur la portion du transport aérien. Les services reçus aux États-Unis sont exempts de taxe.

Et pour me déplacer en ville?

La TPS ne s'applique pas au transport en commun d'une municipalité. Par contre, si vous avez l'intention de prendre un taxi, vous payerez la TPS.

Si vous avez des questions sur la TPS et ses conséquences sur les prix, appelez sans frais le Bureau d'information des consommateurs sur la TPS au 1-800-668-0999, du lundi au vendredi, de 9h à 21h, pour obtenir une Copie du **Guide du consommateur averti**.

Source: **Gouvernement du Canada**
Taxe sur les produits et services
Bureau d'information des consommateurs

Léa Roback, ou

“Des lumières dans la grande noirceur”

Léa Roback est une figure de proue dans l'histoire des femmes du Québec. Née en 1903 à Montréal, elle vient d'une famille d'immigrés juifs qui, en plus d'avoir vécu des périodes économiques difficiles, a dû subir l'opposition et les sarcasmes des antisémites de l'époque.

Léa développera donc, dans ce contexte, une combativité hors du commun qui l'a menée à s'engager dans diverses luttes. Ce goût de justicière la possède encore aujourd'hui et ne s'éteindra probablement pas avant longtemps.

C'est après l'avoir cotoyée à plusieurs reprises, lors de manifestations diverses, que la réalisatrice, Sophie Bissonnette, décidait d'en faire le personnage central d'un film intitulé: **Des lumières dans la grande noirceur**. Ce film retrace l'histoire du Québec, de Montréal plus particulièrement, à travers la mémoire des femmes et d'images de l'époque. Omniprésente au cours de ce long-métrage, Léa Roback colore ses propos d'anecdotes tour à tour guillerets ou sérieux. Mais toujours, ses propos frappent par leur justesse et sa veuve étincillante.

Élevée en ville, Léa prendra très tôt conscience du fossé entre les riches et les pauvres. D'ailleurs, durant les années 1920, elle se convertira au communisme, après avoir mené une vie de



Photo: Martin Leclerc

À 87 ans, Léa Roback demeure une lutteuse acharnée qui refuse de se laisser rebuter par la société.

bohème entre la France, New York et Berlin. De retour au pays, Léa s'attirera les foudres des antisémites enragés du temps de Duplessis, en ouvrant une première librairie marxiste.

Plus tard, révoltée par la situation des ouvrières de l'industrie du vêtement, elle participera à leur organisation syndicale qui conduira à une grève de 3 semaines. Pendant la guerre, en 1941, elle connaîtra aussi le dur régime des manufactures dont elle relate les affres avec une autre pionnière du mouvement syndical, Mme Madeleine Parent.

Aujourd'hui, c'est le sort des jeunes qui préoccupe Léa Roback. Elle exhorte donc les gouvernements à tirer des leçons de l'histoire afin d'éviter de commettre à nouveau les erreurs passées.

En la regardant lutter encore et toujours, on se demande où elle peut puiser autant d'énergie et cet humour qui lui creuse des fossettes coquines dans son visage au profil volontaire.

Finalement, ce film vaut la peine d'être vu, ne serait-ce que pour ses propos pleins d'une grande sagesse que ne confèrent que l'âge et l'expérience. D'ailleurs, comme les gaulois d'Astérix qui résistent encore et toujours à l'invasisseur, il n'est pas difficile d'imaginer ainsi Léa Roback, tel un phare dans la nuit, prête à diriger les mal lotis de ce monde vers les lumières d'un avenir meilleur.

Le film, *Des lumières dans la grande noirceur*, sera présenté en clôture de la Mondiale de films et vidéos de femmes, à Québec, du 17 au 28 avril 1991.

Il a été produit par Les Productions Contre-Jour Inc., avec la participation de Téléfilm Canada, La Société générale des industries culturelles-Québec, le Conseil des Arts du Canada, Le Fonds d'aide à la production non destinée aux salles de cinéma du Ministère des communications Canada, le Programme d'aide au cinéma indépendant (Québec) et l'Office national du film du Canada, avec la collaboration de TV5 Québec, Canada et de Radio-Québec.

La distribution est assurée par Cinéma Libre.

Montréal régleme l'affichage pornographique

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) a remporté une importante victoire en mars dernier. Elle a finalement amené la ville de Montréal à réglementer l'affichage pornographique comme l'avait promis le maire Doré durant sa campagne électorale.

Depuis 10 ans, la Fédération s'acharnait sur le dossier de l'étalage pornographique et de l'affichage des commerces érotiques. Plusieurs groupes et associations féminines, francophones et anglophones, ont appuyé ses démarches. Maintenant, la FFQ espère que d'autres villes suivront

l'exemple de Montréal. La fédération compte présenter un mémoire à l'occasion des consultations publiques de la Ville de Montréal. Pour la FFQ, s'opposer à la pornographie ne correspond pas à de la pruderie ou à de l'étroitesse d'esprit. Pour l'organisme, chaque genre humain a droit à une représentation respectueuse de lui-même. De plus, la Fédération considère que les femmes demeureront des citoyennes de seconde zone, tant qu'on tolérera ce genre d'affichage. La Fédération des femmes du Québec a donc accueilli avec joie la décision de l'administration Doré.

Création d'un service de dentistes-conférenciers

Le Comité d'action géro-dentologique de l'Ordre des dentistes du Québec a créé une banque de conférenciers qui sont prêts à vous rencontrer pour parler d'hygiène dentaire chez les aîné(e)s.

Ces dentistes de toutes les régions du Québec sont disponibles pour vous présenter une conférence sur:

- l'importance de la santé bucco-dentaire
- les fausses croyances concernant l'hygiène dentaire
- les principaux symptômes à surveiller
- des conseils pratiques et précieux.

Pour vous prévaloir de ce service, contactez les responsables régionaux qui vous mettront en contact avec ces dentistes-conférenciers. **Ce service de dentistes-conférenciers est gratuit.**

Voici la liste des responsables régionaux:

Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord
 Dr Etienne Leclerc, (418) 763-2646
Saguenay, Lac St-Jean
 Dr Michel Marchand, (418) 549-2195
Québec
 Dr Roland Vallée, (418) 656-2694
Mauricie
 Dr Guy Boisclair, (819) 378-9813
Estré
 Dr Charles Tessier, (819) 378-9813
Montréal
 Dr Héléne Lemay, (514) 343-6754
 Dr Marcel Tenenbaum, (514) 765-7315

St-Jean Beauharnois
 Dr Gilles Lefebvre, (514) 373-4251
Granby, St-Hyacinthe, Richelieu
 Dr Robert Dufour, (514) 375-2188
Lanaudière, Laurentides
 Dr Jean-Claude Payette, (514) 589-4592
Outaouais
 Dr Yves Normand, (819) 777-3871
Nord-Ouest québécois, Nouveau Québec
 Dr Rock Paradis, (819) 762-1535

La FORCE de L'ÂGE

FORMULAIRE D'ABONNEMENT ET DE RENOUVELLEMENT (1 an / 4 numéros: 12\$)

Taxes en sus

Nom: Tél.: (bur.)

Organisme: Tél.: (rés.)

Adresse: Abonnement

Ville: Réabonnement

Code postal:

Veillez noter que votre abonnement débute au moment de la réception de votre paiement

Les chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre de la:

AQDR
 1850 BERCY (SUITE 113 A)
 MONTRÉAL, QC, H2K 2V2
 TÉL.: (514) 526-3845



ANTHOLOGIE DE LA POÉSIE DES FEMMES AU QUÉBEC.

Nicole Brassard, Lisette Girouard, Les éditions du remue-ménage, collection Convivences, Québec 1991, 379 pages.

Ce livre constitue la première anthologie de la poésie des femmes au Québec. Cette anthologie réunit plus de 400 textes de 128 de nos meilleures poètes. Par ces poèmes, celles-ci retracent leur parcours individuel et collectif, entre les années de faste au début du siècle, les années de plomb du Québec de la grande noirceur, les années de la Révolution tranquille et l'écriture au féminin des années 70 et 80.



PIONNIÈRES QUÉBÉCOISES ET REGROUPEMENT DE FEMMES D'HIÉR À AUJOURD'HUI.

Simone Monet-Chartrand, Les éditions du remue-ménage, Québec, 1990, 470 pages

Ce livre relate la vie des pionnières du début de la colonie en 1975, jusqu'à nos jours, par le biais d'une anthologie de textes provenant de documents d'archives inédits et de nombreuses publications. Des défricheuses aux communautés religieuses, des deux Marie Gérin-Lajoie au Front de libération des femmes, ce sont des femmes actives, en lutte pour la reconnaissance de leurs droits que l'auteure nous invite à découvrir ou à redécouvrir.

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les Publications du Québec, publie récemment le livre: **Bien vieillir, un art qui s'apprend tôt.** Ce livre s'adresse à toute personne, jeune et moins jeune, désireuse de poser une réflexion sur elle-même et sur son comportement face au vieillissement. Le lecteur y découvrira les processus du vieillissement, de même que ses difficultés et ses gratifications.

Ce livre se base en fait sur trois concepts: regarder la réalité en face, s'accorder des droits de reprise et développer l'auto-bienveillance. En terminant la lecture de cet ouvrage, chacun sera en mesure de saisir toutes les occasions de mieux vieillir.

Le livre est disponible au coût de 15,95\$ dans les librairies, chez les concessionnaires et autres distributeurs des Publications du Québec. Il est possible également de l'obtenir en commandant par la poste en écrivant à: **Les Publications du Québec, C.P. 1005, Québec, P.Q., G1R 7B5** ou en téléphonant au (418) 643-5150 ou au 1-800-463-2100

MOT MYSTÈRE

Thème: le printemps

Mot de 6 lettres: _____

A	C	T	I	V	I	T	E	S	U	C	R	E	F	N
S	R	A	M	R	E	I	N	A	T	N	I	R	P	A
B	F	T	I	E	S	N	O	E	G	R	U	O	B	T
O	L	R	N	V	E	R	D	U	R	E	V	I	E	U
I	E	E	U	E	L	U	M	I	E	R	E	E	E	R
S	U	R	U	O	M	E	I	G	R	E	N	E	R	E
O	R	U	E	X	T	E	R	I	E	U	R	T	U	V
L	S	E	N	V	A	E	F	E	J	U	I	N	T	E
E	E	I	O	U	L	R	R	F	V	O	L	E	A	N
I	U	A	S	E	T	B	E	A	U	E	I	M	R	T
L	Q	H	I	N	T	E	R	R	E	A	I	E	E	X
I	A	C	A	G	R	E	A	B	L	E	H	L	P	U
E	P	H	S	J	A	R	D	I	N	S	E	C	M	O
V	C	P	R	E	M	I	E	R	E	T	U	B	E	D
E	O	I	S	E	A	U	X	L	E	G	E	D	T	R

A- ACTIVITÉS
AGREABLE

B- BEAU
BLEU
BOIS
BOURGEONS

C- CHALEUR
CHANT
CIEL
CLÉMENTE

D- DÉBUT
DÉGEL
DOUX

E- EAU (2)
ÉNERGIE
EVEIL
EXTERIEUR

F- FLEURS

J- JARDINS
JOIE
JUN

L- LUMIÈRE

M- MARS

N- NATURE

O- OISEAUX

P- PÂQUES
PREMIÈRE
PRINTANIER

R- RÉCHAUFFEMENT
RETOUR
RÊVE (2)
RÉVEIL

S- SAISON
SOLEIL
SUCRE

T- TEMPÉRATURE
TERRE

V- VENT
VERDURE
VIE
VOL

VOIR SOLUTION EN PAGE 15

*Le Mois de la nutrition**

**RESPECTER
L'ENVIRONNEMENT
C'EST PROTÉGER
NOS ALIMENTS**

Nous y croyons.



Corporation professionnelle
des diététistes du Québec



Les producteurs laitiers du Québec
- LAIT - FROMAGE - YOGOURT - BEURRE